

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
4 décembre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 4 DÉCEMBRE 2018, à 19 heures 10, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée. L'ensemble des membres du conseil y étant présent, renonce à l'avis formel de convocation, tel que le prévoit la Loi.

Après constatation du quorum et suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que les sujets prévus à l'avis de convocation soient pris en compte, tels que soumis.

18.12Sp.3.

Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse - suivi au processus d'appel d'offres

Considérant le processus d'appel d'offres mis en œuvre par la Municipalité en vue d'acquérir une chargeuse-rétrocaveuse;

Considérant les propositions de services reçues le 15 novembre 2018, à savoir :

- Longus Québec (8348871 Canada inc.) : 125 137,00 \$ (plus taxes);
- Nortrax Québec inc. : 152 963,00 \$ (plus taxes);
- Toromont Cat Québec : 154 895,00 \$ (plus taxes).

Considérant que l'ensemble des soumissions déposées est conforme aux exigences du devis produit par la Municipalité;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Longus Québec (8348871 Québec inc.);

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit confirmée l'acceptation de la proposition de l'entreprise Longus Québec, au montant de 125 137 \$ (plus taxes);

Que les démarches de financement par crédit-bail, aux fins de se porter acquéreur de la chargeuse-rétrocaveuse « Case 580SN WT 2019 », soient réalisées dans les meilleurs délais;

Que la présente résolution fasse foi d'entente contractuelle intégrant l'ensemble des dispositions prévalant au document d'appel d'offres;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Isle-Verte, en l'occurrence monsieur Guy Bérubé, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la prise de possession de cet équipement.

18.12Sp.4.

Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse - conditions de financement par crédit-bail

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte « La Municipalité » est allée en appel d'offres pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse 2019 laquelle a été adjugée à Longus Québec (8348871 Canada inc.) pour un montant de 125 137 \$ plus taxes, soit 143 876,26 \$ en vertu de sa résolution numéro 18.12Sp.3, datée du 4 décembre 2018;

Considérant que cette résolution fait état de financement sous forme de crédit-bail à obtenir auprès de sociétés susceptibles d'offrir de tels programmes de location pour un montant de financement de 125 137 \$ remboursable sur une période de 60 mois avec option d'achat de 1,00 \$;

Considérant que des invitations à soumissionner ont été lancées auprès de trois sociétés et que, de celles-ci, deux ont soumis une proposition, à savoir :

- Longus Québec (8348871 Canada inc.), au taux de 4,75 %, avec des frais de dossier de 450 \$ (taxes incluses);
- Crédit - Municipal et Manufacturier Rexcap (« Rexcap »), au taux de 4,34 %, avec des frais de dossier de 574,88 \$ (taxes incluses).

Considérant que la proposition de Crédit - Municipal et Manufacturier Rexcap (« Rexcap ») s'avère conforme et la plus avantageuse, au taux de 4,34 %, pour une durée de 60 paiements de 2 315,45 \$ (plus taxes), plus les frais de dossier de 574,88 \$ (taxes incluses);

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit confirmée l'acceptation de la proposition de l'entreprise Rexcap, agissant comme courtier/agent de placement pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit-bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail tel qu'indiqué dans son document de soumission;

Que madame la mairesse, Ginette Caron, et le directeur général, monsieur Guy Bérubé, soient autorisés à signer, au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte tous les documents pertinents pour donner effet à cette opération de crédit-bail de 125 137,00 \$, sur 60 mois, au taux de 4,34 % y compris les frais de dossier de 574,88 (taxes incluses), avec la Banque Royale du Canada;

Que copie des documents contractuels soient annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, suite à leur signature.

18.12Sp.5.

Acquisition d'un camion de déneigement usagé - suivi au processus d'appel d'offres

Considérant le processus d'appel d'offres mis en œuvre par la Municipalité en vue d'acquérir un camion de déneigement usagé qui est muni d'équipement de déneigement;

Considérant les propositions de services reçues le 15 novembre 2018, à savoir :

- Excavation B. Bilodeau (9009-0689 Québec inc.) : 94 000 \$ (plus taxes);
- Centre du Camion Gamache inc. : 99 000 \$ (plus taxes).

Considérant que l'ensemble des soumissions déposées est conforme aux exigences du devis produit par la Municipalité;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Excavation B. Bilodeau (9009-0689 Québec inc.);

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit confirmée l'acceptation de la proposition de l'entreprise Excavation B. Bilodeau (9009-0689 Québec inc.), au montant de 94 000 \$ (plus taxes);

Que les démarches de financement par crédit-bail, aux fins de se porter acquéreur du camion et de ses équipements «Freight Argosy 2007 », soient réalisées dans les meilleurs délais;

Que la présente résolution fasse foi d'entente contractuelle intégrant l'ensemble des dispositions prévalant au document d'appel d'offres;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Isle-Verte, en occurrence monsieur Guy Bérubé, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la prise de possession de cet équipement.

18.12Sp.6.

Acquisition d'un camion de déneigement usagé - conditions de financement par crédit-bail

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte « La Municipalité » est allée en appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement usagé muni d'équipements laquelle a été adjugée à l'entreprise Excavation B. Bilodeau (9009-0689 Québec inc.) pour un montant de 94 000 \$ plus taxes, soit 108 076,50 \$ en vertu de sa résolution numéro 18.12Sp.5, datée du 4 décembre 2018;

Considérant que cette résolution fait état de financement sous forme de crédit-bail à obtenir auprès de sociétés susceptibles d'offrir de tels programmes de location pour un montant de financement de 94 000 \$ remboursable sur une période de 60 mois avec option d'achat de 1,00 \$;

Considérant que des invitations à soumissionner ont été lancées auprès de deux sociétés et que, de celles-ci, une seule a soumis une proposition, à savoir :

- Crédit - Municipal et Manufacturier Rexcap (« Rexcap »), au taux de 4,60 %, avec des frais de dossier de 574,88 \$ (taxes incluses);

Considérant que la proposition de Crédit - Municipal et Manufacturier Rexcap (« Rexcap ») s'avère conforme, au taux de 4,60 %, pour une durée de 60 paiements de 1 750 \$ (plus taxes), plus les frais de dossier de 574,88 \$ (taxes incluses);

Considérant qu'il s'agit d'une transaction avec un non-commerçant de véhicules, ce qui nécessite une formalité de vente par accommodation par l'entremise d'un commerçant habilité à émettre une attestation de transaction avec un commerçant (formule ATAC) pour l'immatriculation du véhicule, représentant une dépense de 750 \$ (plus taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit confirmée l'acceptation de la proposition de l'entreprise Rexcap, agissant comme courtier/agent de placement pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit-bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail tel qu'indiqué dans son document de soumission;

Que madame la mairesse, Ginette Caron, et le directeur général, monsieur Guy Bérubé, soient autorisés à signer, au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte tous les documents pertinents pour donner effet à cette opération de crédit-bail de 94 000 \$, sur 60 mois, au taux de 4,60 % y compris les frais de dossier de 574,88 (taxes incluses), avec la Banque Royale du Canada;

Que copie des documents contractuels soient annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, suite à leur signature.

18.12Sp.8.

Levée de la séance

À 19 h 25, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER